

#### **DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

**CANTON DE SERRIS** 

**VILLE DE CHESSY** 

Mise en ligne le 09/10/2025

# Décision du maire n° 2025.112

#### **OBJET**

Marché n°2025-16 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de démolition et reconstruction du hangar de la Ferme des Tournelles - Lot n°5 : Menuiserie intérieure bois, conclu avec l'entreprise MENUISERIE CORCESSIN

Le maire de la commune de Chessy,

**Visas** 

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1;

**Vu** la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le vendredi 16 mai 2025 sur le profil acheteurs Marches-securises.fr et dans un Journal d'Annonces Légales – Le BOAMP;

## Considérant

qu'il convient de procéder à des travaux de réhabilitation du hangar de la ferme des Tournelles, afin d'assurer la valorisation du patrimoine communal et la réaffectation du site à de nouveaux usages publics;

que, dans cette perspective, la commune a engagé une procédure adaptée en application des dispositions du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché de travaux portant sur la réalisation de l'opération susmentionnée;

que le marché a été décomposé en neuf lots techniques distincts, faisant chacun l'objet d'un marché séparé, conformément au principe d'allotissement, comme suit :

- Lot n°1: Démolition / terrassement / fondations / gros-oeuvre / VRD
- Lot n°2 : Charpente métallique
- Lot n°3 : Couverture métallique / bardage
- Lot n°4 : Menuiserie extérieure / métallerie
- Lot n°5 : Menuiserie intérieure bois

Accusé de réception en préfecture 077-217701119-20251009-DEC\_2025\_112-CC Date de télétransmission : 09/10/2025 Date de réception préfecture : 09/10/2025

# Décision du maire n° 2025.112

- Lot n°6: Cloison / doublage / faux-plafond
- Lot n°7 : Sol coulé / carrelage / faïence / peinture
- Lot n°8: Chauffage / ventilation / climatisation / plomberie / installations sanitaires
- Lot n°9: Électricité CFO/CFA

que pour le lot n°5, relatif aux travaux de menuiserie intérieure bois, deux offres ont été régulièrement reçues dans les délais impartis, à savoir les offres des entreprises MENUISERIE CORCESSIN, EXACT BAT;

qu'à l'issue de l'analyse des offres, conduite selon les critères prévus dans les documents de la consultation, et à l'issue de négociations, l'offre présentée par la société MENUISERIE CORCESSIN a été retenue comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation

## Décide

## Article 1er

Le marché à procédure adaptée n°2025-16, pour des travaux de menuiserie intérieure bois concernant la démolition et la reconstruction du hangar de la Ferme des Tournelles est conclu avec la société MENUISERIE CORCESSIN sise 1 Route Départementale – Cofféry à CHOISY EN BRIE (77320) pour un montant forfaitaire de 225 824,94 € HT.

#### Article 2

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

## **Article 3**

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

0 9 OCT. **2025** 

# Pour extrait conforme, fait à Chessy le

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Olivier BOURJOT

Le maire,

Accusé de réception en préfecture 077-217701119-20251009-DEC\_2025\_112-CC Date de télétransmission : 09/10/2025 Date de réception préfecture : 09/10/2025